RÔLE DE L'ARPT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE (PANT)

Table ronde 2 – Comment appuyer la réalisation des plans d'aménagement numérique des territoires ?

Conakry, 2026

www.arpt.gov.gn

Introduction

Le PANT, levier d'inclusion numérique et d'aménagement équilibré du territoire

Contexte

Le Plan d'Aménagement Numérique du Territoire (PANT) vise à garantir à tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire national, un accès de qualité et abordable aux services de communications électroniques.

Sa réussite repose sur l'action coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs et du régulateur.

Mission de l'ARPT

Crée par l'encadrement, l'incitation, la coordination et le contrôle, les conditions d'un déploiement rapide, mutualisé et équitable des réseaux.

Cinq leviers d'actions sont nécessaires

01 Faire respecter les obligations de déploiement des infrastructures

02 Encadrer le partage des infrastructures et réguler le marché de gros

03 Faciliter l'obtention des autorisations de déploiement et droits de passage

04 Contrôler la couverture et la qualité de service

05 Mettre en œuvre le programme de service universel

01 Faire respecter les obligations de déploiement des infrastructures

Résultats

> 10 336 km
de fibre optique déployés

> 4 541
sites radioélectriques (2G, 3G, 4G)

20 fois capacités internationales
8 fois capacités nationales
(2017–2026)

17 Data Centers
dont 1 Data Center National

95 %
de taux de couverture en téléphonie mobile

Actions clés

- Validation et suivi des plans de déploiement

Outils législatifs et règlementaires

- Loi L018
- Décret sur le partage d'infrastructures
- Cahiers des charges
- Décisions

Partage d'infrastructures, autorisations, contrôle et service universel

02 Partage des infrastructures et régulation du marché de gros

– 29 % et –65%

sur les tarifs des capacités nationales et internationales (2017–2026)

Actions clés

- Lignes directrices sur le partage
- Catalogues types
- Comptabilité analytique

03 Autorisations de déploiement et droits de passage

> 5 500 km

de FO déployés, soit ≈ 53 % du linéaire national

Action clé

Comité de suivi des travaux de voirie (ARPT, opérateurs, voirie, collectivités)

04 Contrôle de la couverture et de la qualité de service

QoS

amélioration de la couverture et de la qualité au bénéfice des consommateurs

Actions clés

- Drive tests
- contrôle continu (Atlas, RPM System)
- audit annuel

05 Programme de service universel

54 zones éligibles identifiées et 128 écoles connectées ;

Action clé

Élaboration du cahier des charges du service universel

Conclusion et perspectives

Consolider les acquis et lever les derniers verrous du déploiement numérique

Défis persistants

- Insuffisance de coordination entre les parties prenantes
- Absence de système d'information cartographié des infrastructures
- Lourdeurs administratives et difficultés d'accès au foncier
- Inadaptation du cadre législatif et réglementaire

Priorités proposées pour accélérer le PANT

01 Mettre en place une cartographie nationale des infrastructures (SIG partagé)

02 Institutionnaliser la règle du « Dig Once » et un cadre permanent de pilotage

03 Actualiser les textes et simplifier les procédures d'autorisation

04 Connecter en priorité les zones éligibles au service universel

Un engagement collectif ARPT – État – collectivités – opérateurs

MERCI !